



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9146

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de l'enseignement bilingue français-langues régionales. D'année en année, la demande sans cesse croissante de l'enseignement bilingue, portée par le soutien grandissant des collectivités locales et territoriales, est entravée par l'absence de recrutement spécifique correspondant aux besoins. La mise en place de concours spécifiques de recrutement en langues bilingues français-langue régionale (basque, breton, corse, occitan) semble nécessaire dans les prochaines années. En conséquence, il souhaiterait connaître les dispositions qu'il entend mettre en place pour répondre à cette requête.

Texte de la réponse

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 dispose que les établissements scolaires dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et que cette formation peut inclure un enseignement à tous les niveaux de langues et de cultures régionales. C'est dans ce cadre que le ministère de l'éducation nationale a mis en place un dispositif qui assure la prise en compte de langues régionales dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées et assure une formation initiale et continue des enseignants concernés. Ce dispositif a permis notamment la mise en place d'un enseignement bilingue dans le premier degré. Dans le bilinguisme français langue régionale, les matières sont réparties à parité horaire dans les deux langues. La mise en oeuvre au plan local de cet enseignement est appréciée en fonction des demandes des familles, mais aussi des ressources financières et humaines, notamment en maîtres compétents et volontaires, par l'inspecteur d'académie, directeur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale auquel il appartient de veiller à leur qualification. Il convient cependant de préciser que la demande en enseignement bilingue est nettement moindre que celle en enseignement d'initiation. Ainsi en 1996-1997, parmi les élèves ayant suivi un enseignement de langue régionale, 5,3 % l'ont fait dans des classes bilingues. En ce qui concerne plus particulièrement le breton, ce taux était de l'ordre de 9 %. Il a été constaté ces dernières années que l'initiation aux langues régionales connaissait un développement sensible, alors que celui du bilinguisme progressait assez lentement. Le contexte de maîtrise des dépenses budgétaires ne permet pas actuellement d'augmenter l'offre d'un enseignement bilingue. En outre, l'ouverture d'une classe bilingue entraîne en aval la création d'une filière en raison de la demande des familles de voir leurs enfants poursuivre cette forme de scolarité. La filière ainsi créée risque par la suite de voir ses effectifs diminuer dans la mesure où les parents pourront demander aussi le passage de leurs enfants du cursus bilingue au cursus classique. Les besoins exprimés actuellement tant pour l'enseignement d'initiation que pour l'enseignement bilingue sont couverts de façon satisfaisante. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie n'envisage pas en conséquence de modifier son dispositif actuel. La mise en place d'un concours spécifique d'enseignement bilingue français-langue régionale reviendrait par ailleurs à créer une catégorie très spécialisée parmi les professeurs des écoles, ce qui irait à l'encontre même de leur polyvalence.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9146

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 379

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3269